

Débat National sur l'Avenir de l'Ecole

Trois propositions pour l'école :

- Donner à chaque élève qui sort de l'école un ensemble de compétences minimales, qui lui permettent d'avoir toutes ses chances dans sa vie sociale et professionnelle future.
- Créer des espaces d'échange entre l'Ecole et les familles.
- Repenser et mettre en avant la formation continue des enseignants.

Question 14 : Comment scolariser les élèves handicapés ou atteints de maladie grave ?

L'Association des Paralysés de France voudrait que soit appliqué le décret de 1975. 62000 enfants handicapés sont scolarisés, ce qui ne représente que 75% des enfants concernés. L'Association des Paralysés de France ne demande pas la présence constante d'un auxiliaire de Vie Scolaire.

L'intégration des élèves handicapés est ressentie comme quelque chose de risqué par une enseignante. L'Association des Paralysés de France précise que cela est avant tout fonction de la gravité et du type de handicap. La présence d'un auxiliaire de vie scolaire dépend du niveau de handicap.

Le collège de Cauffry est équipé pour recevoir des élèves handicapés, mais il n'en a jamais accueilli. Le matériel est adapté et est fourni en fonction des demandes du collège. La SEGPA accueille deux élèves en intégration.

L'Association des Paralysés de France souligne que l'intégration des élèves handicapés permettrait de changer le regard social sur le handicap. La Loi de 1975 précise que les handicapés doivent être intégrés dans un cursus scolaire ordinaire. Un Professeur des Ecoles souligne qu'il existe une multitude de handicaps, qui nécessitent plus ou moins d'encadrement.

Comment le handicap mental peut-il être géré dans un milieu ordinaire ? Comment prendre en charge le handicap social ?

Le collège ne sait pas prendre en charge les handicaps sociaux. Le seul outil dont il dispose est le Conseil de Discipline, qui permet d'éloigner les élèves dont le comportement est inadapté à la vie en commun. Les instituts de rééducation permettent de gérer ces difficultés.

Une enseignante précise qu'elle ne se voit pas accueillir un enfant handicapé dans sa classe de manière **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**, non globale et continue. L'intégration est variable, en fonction du handicap. Si le handicap est un handicap physique, l'intégration ne pose pas de problème. Si c'est un handicap mental, elle est beaucoup plus difficile. L'intégration partielle se justifie souvent par la nécessité des soins. Une enseignante précise que l'intégration partielle nuit au travail éducatif de l'enseignant sur l'élève. Il serait préférable d'intégrer le handicapé dans telle ou telle matière, et pas sur quelques heures dans la semaine, sans prendre en compte le suivi pédagogique dans chaque matière. L'intégration d'un élève handicapé dans une matière précise est possible, en fonction des conditions de la convention d'intégration.

Il faudrait peut-être créer un système similaire à celui des SEGPA, et intégrer les élèves handicapés avec d'autres élèves au cours de certaines activités et en fonction de leur handicap.

Un enseignant évoque le problème que posent les modalités techniques d'intégration d'un élève handicapé dans une classe. L'intégration nécessite des moyens financiers (présence constante d'un auxiliaire de vie scolaire). Par ailleurs elle pose des

questions en termes de sécurité : problème des délais d'évacuation en cas d'alerte incendie. Il est donc nécessaire de revoir l'organisation du collège si on prétend accueillir des élèves handicapés, notamment en ce qui concerne les questions de sécurité.

La non intégration scolaire des enfants handicapés oblige à mettre ces enfants en établissement fermé, ce qui a aussi un coût financier. Une enseignante affirme que la non intégration des enfants handicapés dans l'Ecole trouve son explication dans le surcoût financier d'une telle procédure pour l'Etat. Les enseignants ne sont pas formés à la prise en charge d'élèves handicapés. De plus, les infirmières scolaires ne sont souvent présentes dans les établissements qu'à mi-temps, ce qui pose problème quand l'établissement accueille des handicapés de manière permanente.

Comment favoriser l'entrée dans la vie active des jeunes handicapés ?

C'est à l'Etat de donner les moyens financiers, notamment par le biais des réductions de charges. L'Association des Paralysés de France souligne que la Loi impose d'intégrer les handicapés dans les entreprises, mais que ces dernières préfèrent payer des amendes plutôt que d'assumer le surcoût de l'intégration des handicapés. Il y a un problème de discrimination à l'embauche. Les pouvoirs publics traînent à mettre en oeuvre l'accessibilité des personnes handicapées aux lieux publics. Il n'y a pas d'auxiliaire de vie scolaire à la maternelle, dans la mesure où l'école n'est obligatoire qu'à partir de six ans. Il y a donc une inégalité dès la maternelle, et une différenciation des parents par rapport au principe de libre choix de scolarisation des enfants. Les problèmes de handicapés sont surtout dus aux problèmes d'images des handicapés dans la société civile. C'est le rôle de l'Ecole de la République que de changer cette image.

Question 8 : Comment motiver et faire travailler efficacement les élèves ?

Il est nécessaire que l'Ecole reste pilotée au niveau national. C'est à l'Etat seul de fixer les contenus des programmes. Il est nécessaire d'accueillir l'enfant le plus tôt possible, d'autant plus que l'Ecole favorise l'acquisition du langage et permet de socialiser l'enfant. L'évolution de la composition des familles doit amener l'Ecole à disposer de plus de moyens, pour pouvoir accueillir plus tôt les enfants. L'Ecole doit également savoir s'adapter et former les enseignants à appréhender l'hétérogénéité des cultures.

Les classes dédoublées permettent de faire travailler les élèves de manière plus individualisée. Le problème est celui des moyens. Si la diminution du nombre d'élèves par classe ne permet pas d'augmenter significativement les taux de réussite des élèves, cela change la motivation des élèves dans le travail, les conditions de vie, les projets dans le travail. Certains élèves sont victimes de la pression que d'autres leur font afin qu'ils les autorisent à copier leurs devoirs. Cette question soulève donc aussi le problème du manque de respect entre les élèves eux-mêmes.

Un parent affirme qu'il faut donner plus de travail aux enfants. Il faut être plus exigeant avec les enfants. Le problème principal est de trouver l'équilibre entre la charge de travail et les activités récréatives des enfants. Quelle est la bonne position par rapport à l'enfant en termes de travail ? Le rôle de l'école est-il toujours de préparer pour l'avenir ? Ne peut-on pas prendre l'élève pour ce qu'il est à l'instant présent ? Il faut travailler davantage sur l'élève dans le temps présent.

L'enfant n'a pas conscience que l'école lui rend un service. Le problème est que le bénéfice procuré par l'école n'est pas immédiat. C'est aux parents que revient la responsabilité de faire comprendre cela aux enfants. Il faut renégocier les places et fonctions respectives de l'Ecole et des parents au sein du rapport éducatif à l'enfant.

L'éducation ne doit pas être le travail de l'Ecole seule. Le goût de l'émulation a tendance à disparaître au sein des familles. De plus, les enseignants soulignent le manque de respect dont ils sont victimes de la part des familles, qui ne soutiennent pas toujours les enseignants quand ceux-ci font des critiques aux élèves. Il est donc nécessaire qu'un contrat pédagogique soit établi, que parents et enfants se devraient de respecter.

L'Ecole n'est pas là que pour enseigner. C'est à elle aussi que revient la charge de motiver les élèves, en faisant évoluer constamment les programmes, en s'adaptant aux nouvelles technologies. D'où la nécessité de former constamment les personnels aux nouvelles pédagogies. Le Plan Académique de Formation impose des déplacements longs et plus ou moins compliqués. Les formations devraient avoir lieu en local, dans les établissements. Les Formations d'Initiative Locale peuvent permettre d'organiser des formations dans les établissements. Les enseignants peuvent aussi s'auto former.

Un parent d'élève regrette que l'organisation libre des programmes oblige à une utilisation différente des livres. Cela pénalise les enfants qui ont des problèmes d'organisation. Il faudrait plus d'interactivité à l'intérieur des cours. Le souci des enseignants est la difficulté de parvenir à intéresser les enfants aux contenus des cours. La charge des programmes est peut-être la principale difficulté. Les enseignants n'ont pas assez d'heures pour approfondir les cours. Il n'y a pas d'unité entre le volume des programmes et les volumes horaire des cours. La grande hétérogénéité des classes décourage les meilleurs élèves. Les sorties culturelles permettent de remotiver les élèves. L'hétérogénéité empêche de pousser les meilleurs élèves et d'aider ceux qui sont en difficulté. Il faudrait de l'hétérogénéité modulable, par exemple, en pouvant changer la composition des classes au fur et à mesure de l'année scolaire. Les textes officiels obligent à constituer des classes hétérogènes. Les classes homogènes poseraient à leur tour le problème des filières de niveau et de la discrimination entre élèves.

La diminution des moyens budgétaires interdit le recours au soutien et à l'aide au travail pour les élèves en grande difficulté, essentiellement en 4^o et en 3^o, tous dispositifs coûteux en heures supplémentaires. Les itinéraires de découverte ont échoué à remotiver les élèves en difficulté. Ils ont surtout augmenté les différences entre les bons élèves, qui ont profité de ce dispositif, et les moins bons, qui n'ont pas su en profiter, principalement à cause de leurs carences de départ.

L'information à l'orientation n'occupe pas une place suffisante, qui permettrait d'inscrire les trajectoires des élèves au sein d'un projet professionnel. De plus, on ne peut que déplorer la dévalorisation généralisée de l'enseignement professionnel et technique.

Question 13 : Comment prendre en charge les élèves en grande difficulté ?

Les élèves sont évalués à chaque fin d'année scolaire, depuis l'école primaire, mais on n'exploite pas assez ces évaluations quand on a détecté des problèmes. Les RASED sont une réponse, mais ils doivent souvent gérer un trop grand nombre d'écoles. En outre les parents refusent parfois l'intervention des RASED. L'effort doit surtout porter sur les enfants qui ont un handicap social, sans tomber dans l'assistanat.

La loi de 1975 sur le Collège Unique n'a pas aidé les enseignants. En dehors des SEGPA, il n'existe pas de dispositif de prise en charge des élèves en difficulté. Il devrait exister des endroits de consolidation pour les élèves en grande difficulté. Cela

permettrait de proposer une réponse aux élèves qui se traînent dans le collège unique.

La difficulté est qu'on ne peut aider sur le long terme des élèves en grande difficulté, parce que cela revient à créer des filières. L'école doit faire pression sur les familles pour alerter sur les dangers de l'échec scolaire et encadrer davantage des élèves en grande difficulté. Le problème, c'est le décalage culturel qui peut exister entre l'école et les familles. Il faut créer un terrain commun entre la famille et l'école, des temps d'échange. Le taux d'encadrement des élèves est trop faible. Il faut davantage de surveillants, aides éducateurs, d'infirmières, de médecins scolaires, psychologues scolaires_ tous métiers qui permettent d'appréhender plus efficacement les situations à problème et de proposer des solutions plus adaptées aux demandes particulières des élèves.

Il faut également revoir la fonction du lycée professionnel. Certains LP sont témoins de l'épanouissement d'élèves qui ne trouvaient pas leur place dans le collège unique. Il est donc nécessaire de revaloriser les métiers manuels, et ce dès la classe de 5^{ème}. On devrait préparer les élèves à la vie active, afin qu'ils réussissent leur vie professionnelle.

Il faudrait mettre en place un système d'information pour aider l'Ecole et les parents à s'informer des différentes possibilités qui s'offrent à eux. Encore faut-il que les formations proposées débouchent sur un emploi. Il appartient en revanche aux élèves d'aller chercher l'information. Ces derniers doivent également prendre conscience de l'importance du savoir. Il importe donc de revaloriser l'image des lycées professionnels au sein de la Société toute entière.

Il faut travailler davantage avec les parents, pour qu'il y ait une cohésion entre l'Ecole et les familles.

Question 21 : Faut-il redéfinir les métiers de l'école ?

De plus en plus, les fonctions de l'enseignant l'amènent à associer à sa fonction première de transmetteur de savoir un rôle de prise en charge éducative des élèves. Les textes réglementaires donnent aux enseignants un rôle d'éducation, qui vise à combattre les inégalités sociales de fait, apparues avec la massification de l'enseignement. Pour autant, les enseignants continuent à se voir comme des transmetteurs de savoir et pas comme des éducateurs. Les Inspecteurs de l'Education Nationale les évaluent d'ailleurs sur leur capacité à respecter les programmes scolaires, ce qui renforce l'idée que les enseignants sont avant tout des transmetteurs de savoir.

Les IUFM n'apprennent pas non plus aux enseignants à éduquer en plus d'enseigner. Il n'y a pas de travail de formation et d'information des enseignants, ce qui est en partie dû au problème de la mise en oeuvre des textes réglementaires depuis le Ministre jusqu'aux enseignants.

La question du voile islamique montre cependant bien que le rôle de l'Ecole n'est pas uniquement un rôle d'instruction. Ce n'est cependant pas le rôle premier de l'enseignant que d'éduquer o cela lui prend beaucoup de temps. De plus, il n'y a pas forcément de consensus entre les enseignants et les parents d'élèves sur les contenus éducatifs à faire passer.

Ces problèmes sont avant tout dus au manque d'accompagnement des enseignants lors de ce passage progressif vers un rapport éducatif aux élèves.

Le manque de définition de ce qu'on entend par **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** de l'enseignant complique la mise en oeuvre dans les établissements. Il

est également important que les enseignants ne voient pas leur fonction d'instructeur remplacée par celle d'éducateur, sauf à faire d'eux des *gentils organisateurs*. Cette transition doit amener chaque enseignant à une réflexion sur ses propres pratiques pédagogiques, pour prendre en compte la dimension sociale, culturelle des enfants, en plus de l'optique de transmission des savoirs. L'apprentissage des règles de bienséance est un travail constant de la part des enseignants, qui doit amener à former des citoyens responsables. Pour autant, il faut absolument laisser aux enseignants la transmission des connaissances, parce que c'est là qu'est leur principale légitimité au sein de l'Ecole.

La principale difficulté reste dans l'établissement de la partition entre transmission des connaissances et travail éducatif.

Quelle partition faire entre l'Ecole et les familles ? Le salariat des parents repose le problème de la place de chaque parent face à l'enfant dans le processus éducatif et peut amener des carences dans la relation à l'enfant. D'où l'idée d'internats de ville, qui permettraient de proposer un cadre strict, structurant aux enfants.

Le collège ne permet pas de se poser la question du rapport éducatif à l'élève. Il y a des effets de structure qui empêchent le suivi éducatif des enfants, notamment le trop grand nombre d'élèves par classe. Les collèges accueillent des adolescents qui sont dans une problématique de rapport à la norme, aux règles et cadres sociaux. Il faut savoir prendre en compte les spécificités de ces populations dans l'action pédagogique. Les difficultés des adolescents renvoient immédiatement à la nécessité d'une redéfinition de la position de l'enseignant face à sa classe.

Il faut amener les élèves à respecter le travail de l'enseignant. L'Ecole est un espace de contrainte qui s'oppose au principe du plaisir. La société revendique de manière croissante le principe de la liberté individuelle, qui peut entrer en contradiction avec le fonctionnement de l'Ecole. Le travail d'éducation suppose la fixation de limites à l'élève, qui s'opposent aux modes de fonctionnement de la société de consommation, qui repose sur le principe de la satisfaction immédiate.

Le mode de fonctionnement et d'organisation du travail des enseignants dans les établissements freine leur implication dans le suivi éducatif des élèves. Peut-être est-ce la césure primaire/collège qu'il faut revoir, dans la relation pédagogique entre l'enseignant et les élèves. Peut-être faut-il revoir le travail en équipe des enseignants dans l'accueil et la prise en charge des élèves.

Question 22 : Comment former, recruter, évaluer les enseignants et mieux organiser leur carrière ?

Le métier d'enseignant a beaucoup évolué en trente ans. On demande des choses très différentes aux enseignants sans s'être posé la question de l'accompagnement de ces changements. On ne s'est pas posé la question de la gestion cohérente des besoins. Pourquoi ne pas créer des groupes de pilotage sur le travail des enseignants dans chaque établissement ? Cela permettrait d'accorder la politique d'établissement et les besoins locaux des élèves, tout en conservant une gestion nationale de l'Ecole. Il faudrait faire une analyse des besoins locaux pour accorder le nombre d'enseignants aux nécessités des établissements.

Pourquoi ne pas inscrire dans la Loi le droit au recours à des personnels sociaux ou de santé ?

L'enseignant est seul dans sa classe. Comment l'aider dans sa pratique ?

Le travail éducatif est un travail partagé par tous : famille, école. Il faut donc réfléchir à redéfinir les fonctions de chacun au sein du travail éducatif. Pourquoi ne pas

accompagner les enseignants d'un ensemble de professionnels périphériques, de partenaires : assistantes sociales, médecins scolaires, psychologues scolaires. L'école élémentaire souffre également d'un manque certain de travailleurs sociaux. Il n'y a pas de regard éducatif sur les élèves dans les écoles élémentaires.

L'Ecole n'est pas que le lieu de la transmission des savoir-faire, mais également celui de l'inculcation de savoir-être. A trop enfermer l'Ecole dans un rôle strict d'instruction, on risque de l'amener à une spécialisation de son intervention, qui l'isole finalement du reste de la société, l'empêchant d'avoir une approche globale des élèves. L'apparition d'autres catégories professionnelles (CPE, COP, AE_) dans les établissements montre que l'Ecole revendique d'autres compétences que celles de la transmission stricte de connaissances aux élèves. On peut cependant regretter la parcimonie avec laquelle ces personnels sont présents dans l'Ecole, parcimonie qui semble indiquer l'importance que le Ministère accorde aux fonctions autres que celles qui concernent la transmission des connaissances. Les enseignants soulignent cependant leur isolement face aux élèves dans le rapport éducatif et réclament l'assistance de professionnels du suivi éducatif des élèves.

Quelle place pour les médias dans l'Ecole ? N'y a-t-il pas une inadéquation entre les nouvelles technologies et le niveau de formation des enseignants pour appréhender ces nouveaux médias ?

La spécialisation des enseignants dans une seule matière pose des problèmes dans la vision qu'ont les enseignants de la globalité de la démarche du collège. En fait, le collège situe les apprentissages à un niveau trop élevé pour permettre la polyvalence des enseignants.

Le retour régulier des enseignants dans le milieu universitaire ou professionnel, par le biais de stages réguliers et de plusieurs semaines, en formation continue, permettrait de changer le regard qu'ont les enseignants sur l'Ecole, de mettre à jour les savoirs et les méthodes. Il faudrait donc rendre la formation continue des enseignants obligatoire, selon une organisation repensée.